



Sortir d'une indivision successorale

Par **RIESTERER Jean**, le **29/03/2017** à **11:04**

Bonjour,

Ma sœur avont hérité les biens de nos parents décédés tous les deux, ma mère a légué par testament sa quotité disponible à un avocat. La succession est en cours de règlement et se passe très mal (litige avec ma sœur)le notaire ne réponds plus à nos demandes et l'avocat et moi même désirons que la succession soit réglée au plus vite (décès de ma mère en 2015). La succession se compose de biens immobiliers et d'actifs financiers sur différents comptes. Je souhaite sortir de cette indivision et laisser les deux autres héritiers se partager le reste de la succession. J'ai proposé aux deux autres de leur vendre ma part(ce qu'ils ont refusé). Je souhaite demander sur les actifs financiers de la succession, le montant total de ma part d'héritage est-ce possible?

Cordialement

Jean Riesterer